

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2023-08-013

L'an deux mille vingt-trois et le 31 août, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 16 août 2023, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Eric CHARRE, Marie-José ESTEVA, Brice BOUVIER, Quentin FALCOZ, Agnès DELCOR, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Mathieu GARRIGUE, Ludovic THIVOLLE, Laetitia TISSEYRE, Emilie BOULET, Angélique FOUSTER

Absents :

Mme Virginie SPITZ donne procuration à Mme Emilie BOULET

Madame Agnès DELCOR a été élue secrétaire de séance.

**MAPA – Filature
Toiture - boiseries**

M. le Maire propose au conseil municipal de lancer un marché à procédure adaptée concernant la réfection de la toiture et des boiseries de la filature.

Le coût prévisionnel du marché est estimé à 59 000 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'engager une procédure adaptée concernant la réfection de la toiture et des boiseries de la filature.

DESIGNE M. le Maire, personne responsable du marché (PRM).

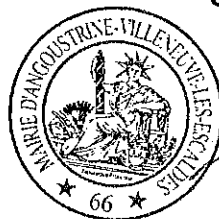
DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2023 opération 139.

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire en ce qui concerne le règlement de cette opération et la signature des pièces y étant relative.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

**Monsieur Le Maire
Christian PALLARES**



Accusé de réception en préfecture
066-216600056-20230831-202308013-DE
Date de télétransmission : 05/09/2023
Date de réception préfecture : 05/09/2023